UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU

VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

SYNTHÈSE

ÉTAIENT PRÉSENTS

Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient présents :
M. Luc HITTINGER, Président de l'Université

Collège A – dit « des Professeurs des universités » :
M. Claude BARREIX
M. Patrick CEGIELSKI
M. Jean-Claude DRIANT
M. Alexandre MAITROT DE LA MOTTE
Mme Caroline OLLIVIER-YANIV

Collège B – dit « des autres enseignants » :
Mme Isabelle COLL
M. Christian CUESTA
Mme Marie-Albane DE SUREMAIN
Mme Claudine GOLDSTEIN

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens,de Service et de Santé (BIATSS) :
M. Julien GIRAL
M. Gérard JAGOUDEL

Collège dit « des usagers » :
M. Alexis ARDOIN
M. Rached ZEHOU

Collège des personnalités extérieures :
Mme Anne BELLANCOURT

Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient présents par procuration :
Collège B – dit « des autres enseignants » :
Mme Pascale FANEN (procuration donnée à Mme Isabelle COLL)
M. Arnaud THAUVRON (procuration donnée à Mme Caroline OLLIVIER-YANIV)
M. Philippe THIARD (procuration donnée à M. Jean-Claude DRIANT)

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, de Service et de Santé (BIATSS) :
Mme Joëlle FAURE-DUNABEITIA (procuration donnée à M. Julien GIRAL)

Collège dit « des usagers » :
Mme Camille MEZA (procuration donnée à M. Rached ZEHOU)

Collège des personnalités extérieures :
M. Christophe LAFOND (procuration donnée à M. Christian CUESTA)
M. Frédéric MORET (procuration donnée à M. Christian CUESTA)
Mme Liliane PIERRE (procuration donnée à M. Julien GIRAL)
Mme Marie RICHARD (procuration donnée à M. Luc HITTINGER)
M. Pierre SERNE (procuration donnée à M. Luc HITTINGER)

Parmi les membres non-élus du Conseil, ayant voix consultative, étaient présents :
M. Gaël BLANC, Direction des Affaires Juridiques et Générales
Mme Jeanne-Marie BOIVIN, Directrice de l'UFR Lettres et Sciences Humaines
Mme Emmanuelle BOSIO, Direction des Affaires Juridiques et Générales
Mme Lucie GOURNAY, Vice-présidente du Conseil scientifique
M. Jean-Marie JOURAND, Directeur du service communication
M. Éric LÉONEL, Directeur du SCEPPE
Mme Brigitte MARIN, Administratrice provisoire de l'ESPE
M. Jacques MOSCOVICI, Directeur de l'UFR Sciences et Technologies
Mme Florence RIOU, Direction des affaires juridiques et générales
Mme Florence ROBINE, Rectrice de l'Académie de Créteil, Chancelière des Universités (représentée par Mme Kaldia KECHIT)
M. François TAVERNIER, Directeur général des services
M. Guillaume VIOLET, Directeur de Cabinet

M. Philippe VERSCHEURE, Agent comptable
Mme Claude PASQUIER, Directrice du service financier
M. Ghislain PROMONET, Directeur des ressources humaines

Invités exceptionnels :
Mme Claire SOTINEL, Professeur d'histoire à l'UFR Lettres et Sciences Humaines
M. Denis PERRIAU, Responsable du service de gestion des personnels enseignants

ÉTAIENT ABSENTS ET NON REPRÉSENTÉS

Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient absents et non représentés :
Collège A – dit « des Professeurs des universités » :
M. Thierry PAQUOT

Collège dit « des usagers » :
M. Maxime ÉNAULT
Mme Laëtitia CATY
M. Yoro FALL
Mme Mélanie ROBERT
M. Nicolas SERERO
Mme Camille BALLET BAZ
M. Vincent DUTZER

Collège des personnalités extérieures :
M. Félix GUARINO
Mme Laëtitia KRUSZYNSKA
Mme Brigitte JEANVOINE
Mme Maud TALLET
M. Jean-Luc LAURENT

Parmi les membres non-élus du Conseil, ayant voix consultative, étaient absents et non représentés :
M. Philippe ADAIR, Directeur de l'UFR Sciences Économiques et de Gestion
Mme Patricia ALBANESE, Assesseure au Conseil des études et de la vie universitaire
Mme Élisabeth ALIMI, Direction du SCUIO-BAIP
M. Dominique ARGOUD, Directeur de l'UFR SESS-STAPS
M. Jean-David AVENEL, Directeur de l'UFR AEI
M. Matthias BEEKMANN, Directeur de l'OSU
M. Jorge BOCZKOWSKI, Assesseur au Conseil scientifique
M. Manuel BOUARD, Secrétaire général adjoint aux finances
M. Philippe BUNEL, Directeur du SECASC
M. Pierre COURAUD, Directeur du développement
Mme Jocelyne DUBOIS MAURY, Directrice de l'Institut d'Urbanisme de Paris
M. Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ, Directeur de l'UFR de Médecine
Mme Liliane FINEZ, Direction des études et de la vie étudiante
M. Laurent GADESSAUD, Directeur de l'IUT Créteil-Vitry
Mme Dimitra GAKI, Direction du patrimoine et maintenance immobilière
M. Jean-Jacques ISRAËL, Directeur de l'UFR de Droit
M. Bernard JACQUET, Direction de la recherche et de la valorisation
M. Stéphane JAFFARD, Assesseur au Conseil scientifique
Mme Élise LAMARE, Assesseure Relations internationales
M. Bernard LELU, Directeur du SUMPPS
Mme Sophie MAZENS, Directrice du SCD
M. Antoine METER, Directeur de l'IUT Sénart-Fontainebleau
M. Didier NICOLLE, Vice-président à la Stratégie et au Développement
M. Yves PALAU, Vice-président du Conseil des Études et de la Vie Universitaire
M. Jean-François PICARD, Directeur de l'IPAG
M. Alain ROSSI, Directeur des systèmes d'information
Mme Nathalie SAYAC, Assesseure au Conseil des études et de la vie universitaire
Mme Mélanie VASSELIN, Vice-présidente Étudiant

SOMMAIRE

1. POINT D'ACTUALITÉ SUR LA RENTRÉE 5
2. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT 6
Politique d'emploi 2014 : enseignants du second degré et contrats LRU 6
3. VIE INSTITUTIONNELLE 9
1. Élection sur proposition du Président, de Madame Claire SOTINEL en tant que vice-présidente Relations Internationales 9
2. Présentation de Madame Nathalie SAYAC comme nouvelle assesseure du Conseil des études et de la vie universitaire 11
3. Mise en conformité de la composition de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers 11
IV – QUESTIONS DIVERSES 13
Procès-verbaux des Conseils d'administration du 21 juin 2013 et du 12 juillet 2013 13

La séance est ouverte à 9 heures 43 sous la présidence de Monsieur Luc HITTINGER.

Le Président informe le Conseil que :

- Brigitte MARIN, qui était auparavant assesseure au CEVU, est devenue administratrice provisoire de l'ESPE, l'école qui remplace l'IUFM depuis le 1er septembre 2013.
- Jacques MOSCOVICI a été nommé à la direction de l'UFR de sciences et technologies en remplacement de Marie-Claude MILLOT.

1. POINT D'ACTUALITÉ SUR LA RENTRÉE

- Une nouvelle loi sur l'enseignement supérieur et la recherche a été promulguée pendant l'été et les évolutions qu'elle engendre ne s'appliqueront en totalité.
- Globalement la rentrée se déroule bien. Entre 2011-2012 et 2012-2013, le nombre d'étudiants dans l'ensemble de l'UPEC avait progressé d'environ 300 étudiants. En 2013-2014, le Président estime qu'il devrait y avoir une progression de l'ordre de 300 à 500 étudiants et que l'UPEC devrait donc approcher un nombre de 31 000 étudiants pour cette année.
- Le Président rappelle qu'il avait annoncé que dans le cadre de sa mandature, la direction de l'université travaillerait sur la question du logement. Il avait prévu l'ouverture d'un certain nombre de résidences et de 300 places, mais 60 places ont été perdues parce qu'il y a eu des dégâts des eaux dans un bâtiment. De plus, certains étudiants rencontrent des problèmes pour se loger parce qu'il y a 2 mois de caution à apporter. L'UPEC a pu placer une cinquantaine d'étudiants supplémentaires par rapport aux années précédentes, mais le Président juge que ce chiffre est encore largement insuffisant. En revanche, il pense que lors de l'année 2014-2015, ou en tout cas lors de l'année 2015-2016, il y aura de meilleures conditions grâce à des nouveaux logements.
- Il salue le travail fait par le SCVE et en particulier la personne en charge du placement des étudiants pour trouver des logements privatifs pour les étudiants. Sur l'année 2012-2013, 850 étudiants ont été placés en logement privatif. Pour l'année 2013-2014, on devrait pouvoir atteindre 1 000 étudiants.
- L'UPEC a étendu le projet de santé des étudiants aux soins primaires en santé féminine. Elle va essayer de trouver des financements et de postuler à des appels d'offres pour mieux suivre la santé de ses étudiants.
- L'université offre désormais à tous ses étudiants la possibilité d'accéder à Office 365 à titre gratuit. D'ici la fin de l'année, les enseignants et les enseignants-chercheurs devraient également pouvoir en bénéficier.
- Le projet d'ESPE qui a été déposé a reçu toute l'attention des deux ministères et il est jugé comme très solide. D'ici la fin de l'année, il y aura beaucoup d'étapes à franchir, notamment en matière de mise en place des structures (notamment le Conseil de l'école et le Conseil d'orientations scientifiques et pédagogiques). Ce travail s'effectue bien en lien avec les autres universités et le Rectorat, notamment pour préparer les élections.

Mme MARIN précise que d'une manière générale le 4e trimestre 2013 sera consacré aux élections et que la deuxième étape sera la désignation des personnalités qui siégeront dans le Conseil de l'ESPE.

Le Président fait savoir qu'une lettre de cadrage budgétaire a été envoyée à l'ensemble des directeurs de composante, des directeurs de service et des directeurs d'équipe de recherche, parce que tout le monde doit faire des efforts. Il estime que la situation budgétaire de l'UPEC est tout à fait correcte et saine, mais qu'elle doit faire, en termes de fonctionnement, des efforts à hauteur de 2 M€ : 1 M€ sur la masse salariale et IME sur le gel que le ministère va probablement redemander (pour rappel, en 2012-2013 il y a eu un gel de 866 000 €).

La volonté de la Direction est d'éviter un gel des postes et d'éviter que ces économies se fassent au détriment des recrutements et de la politique indemnitaire que l'UPEC souhaite poursuivre vis-à-vis des BIATSS. Elle est d'accompagner le développement de l'UPEC et en particulier les équipes de recherche et les composantes, en particulier sur la formation continue et l'apprentissage et vis-à-vis des programmes européens.

Le bilan de l'UPEC sera présenté le 15 octobre. Il est en cours de relecture, la Direction a récupéré l'ensemble des dossiers des équipes de recherche sauf une, dont le Président doit voir le directeur dans la journée de ce Conseil.

L'UPEC doit faire un document de 5 pages sur ses perspectives en matière de formation, de recherche et d'établissement. Elle va donc travailler sur le sujet.

M. ZEHOU souligne que :

- Le mois de septembre est l'un des mois les plus difficiles de l'année pour les étudiants parce que c'est le moment où ils ont le plus de dépenses en ce qui concerne le matériel et le logement.
- Le dispositif Loca-Pass permet aux étudiants boursiers ou salariés d'avoir une caution et un garant en cas de non-paiement de leur loyer.

Le Président explique que le problème de la caution à verser a été une des causes principales pour lesquelles les dossiers de demande de logement n'ont pas été retenus. Il estime que la Direction a informé le CEVU et les associations étudiantes le plus en amont possible mais il est déçu par le nombre de logements qui ont pu être récupérés par les étudiants de l'UPEC.

Il est conscient que le mois de septembre est financièrement très lourd pour les étudiants et il souligne que c'est la raison pour laquelle l'UPEC a offert Office 365 à tous ses étudiants et un accès à la santé.

2. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

Politique d'emploi 2014 : enseignants du second degré et contrats LRU

M. CUESTA précise que la politique de l'emploi 2014 va être présentée en deux temps : le premier temps a lieu aujourd'hui avec la politique d'emploi des enseignants du second degré et quelques contrats LRU ; le second temps aura lieu le 22 novembre 2013 et concernera les BIATSS et les enseignants chercheurs. On a décidé de reporter cette deuxième partie en raison de la nouvelle loi sur l'enseignement supérieur et la recherche, et du délai supplémentaire donné par le ministère.

<u>L'UPEC dans le système universitaire</u>.

En 2011, l'UPEC avait 1 137 enseignants permanents : 771 enseignants chercheurs et 366 enseignants du second degré. En nombre d'enseignants permanents, l'UPEC était 16e sur les 76 universités françaises. En nombre d'enseignants chercheurs, elle était la 22e. En nombre d'enseignants du second degré, elle était la 2e.

Entre 2004 et 2011, le nombre d'enseignants permanents a légèrement augmenté. En 2007, le nombre d'enseignants du second degré a fortement augmenté, en raison de l'intégration de l'IUFM dans l'UPEC. Ensuite, ce nombre a légèrement baissé, au profit du nombre d'enseignants chercheurs.

Avant 2007, l'UPEC avait environ 80 % d'enseignants chercheurs et 20 % d'enseignants du second degré et elle ressemblait en cela à l'ensemble des universités françaises. En 2007, avec l'intégration de l'IUFM, ces proportions sont passées respectivement à deux tiers et à un tiers, et cela a fait évoluer les poids relatifs des enseignants chercheurs et des enseignants du second degré dans l'Académie de Créteil, En revanche, leurs poids respectifs ont assez peu changé dans les universités pluridisciplinaires avec santé et dans l'ensemble du système universitaire français. Aujourd'hui, l'UPEC est une université plus secondarisée que d'autres puisqu'il y a beaucoup d'enseignants du second degré.

Lors de la 1ère campagne d'emploi 2014, à l'UPEC il y avait 20 postes de second degré vacants. Parmi ces postes vacants, il y a des demandes de publication, parfois à l'identique et parfois en transformation (en poste d'enseignant-chercheur). Les postes transformés apparaîtront lors de la campagne suivante, en novembre 2013.

8 transformations de poste ont été demandées par l'ESPE et acceptées. En revanche, les demandes de création de poste à l'ESPE n'ont pas été retenues, du fait des objectifs d'économies évoqués par le Président.

À SESS-STAPS, il y a eu une demande de création de poste et elle a été acceptée, parce que la direction de l'université a jugé que cela était préférable pour la composante à la place de la republication à l'identique d'un poste dédié à un service universitaire.

Sur l'ensemble des composantes de l'UPEC, sur les 12 demandes de publication poste, 11 sont acceptées. Sur les demandes de création, une seule est acceptée (pour SESS-STAPS).

Cette campagne d'emploi est passée devant le Comité technique lors de deux séances. Lors de la première, il a émis un avis défavorable à l'unanimité, en demandant des renseignements complémentaires. Il y a donc eu une deuxième séance, le 26 septembre matin, où ces compléments ont été apportés et où le Comité technique a donc rendu un avis favorable à l'unanimité.

Le Président précise que la raison principale du vote initial du Comité technique est liée au fait que les évolutions des postes de l'ESPE n'ont pas été présentées au conseil de l'IUFM, qui ne s'est pas réuni pendant la phase de transition entre l'IUFM et l'ESPE. Deuxième raison, la Direction avait demandé aux directeurs de composante d'avoir une stratégie RH et des éléments lui étaient remontés, mais pas sous une forme qui était directement présentable au Comité technique. La Direction a expliqué cela lors de la deuxième séance du Comité technique et Brigitte MARIN a précisé qu'à l'avenir, les postes passeraient devant le conseil de l'ESPE.

Mme de SUREMAIN se félicite que la politique générale de l'université soit le maintien des postes et qu'il n'y ait pas de gel de postes malgré le contexte actuel. Elle se réjouit du fait qu'un dialogue soit engagé sur la politique de l'emploi, et du fait d'avoir un suivi précis de ces supports de poste, de ne pas les perdre et de décider de leur affectation en concertation avec les composantes.

Elle signale qu'il y a actuellement une augmentation du nombre des étudiants inscrits à l'ESPE et qu'il faut prévoir pour l'année 2014-2015 une poursuite de cette augmentation puisque l'année 2013-2014 est une année transitoire et que l'ESPE sera dans son rythme de croisière lors de l'année 2014-2015, où tous les admis au concours de l'Académie de Créteil seront inscrits en M2 pour le premier degré. Selon elle, il faudra donc peut-être réfléchir à des créations de postes.

Le Président fera part de cette proposition au ministère.

M. CUESTA précise que les candidats auront un mois pour postuler, donc jusqu'à fin octobre 2013, et que les recrutements devront être terminés début décembre, avant la prochaine campagne d'emploi.

Il soumet au vote du Conseil les 12 publications de poste de la 1ère campagne d'emploi 2014.

Il est donné lecture des procurations.

Le Conseil d'administration a adopté à l'unanimité la première campagne 2014 de recrutement des enseignants du second degré.

M. CUESTA précise qu'il y a 3 demandes de création de poste contractuel LRU :

- Une possibilité pour l'UFR de sciences de créer un poste, au moins pour l'année, pour stabiliser une collègue qui était l'année dernière sur un autre poste. Ce poste ayant été publié, il est occupé cette année par un collègue du second degré qui a été intégré à l'UPEC et cette collègue se trouvait en difficulté pour l'année université en cours. On propose donc de la conserver pour un an pour lui laisser le temps de « se retourner ».
- Dans le cadre du développement des maisons de santé sur le territoire, il est proposé de créer un poste de contractuel LRU qui permettra l'implantation sur une maison de santé à Fontainebleau de l'équivalent d'un chef de clinique, qui pourra avoir des activités dans celle-ci, au niveau de tous les publics mais également au niveau des étudiants puisque l'UPEC a un site sur Fontainebleau, et cela permettra également aux étudiants de Fontainebleau d'avoir accès facilement à la maison de santé avec une personne proposée par l'UPEC, sachant que les chefs de clinique sont des contractuels comme les ATER.
- Le troisième poste est toujours dans le même cadre, mais c'est un accord avec la Mutualité Sociale Agricole, qui est prête à financer un poste dans le cadre du développement des maisons de santé. Cette création ne se fera que si la mutuelle délègue à l'UPEC les crédits associés à ce poste.

Le Président estime qu'en lien avec la faculté de médecine, l'UPEC se doit de participer au développement du territoire, en particulier sur la Seine-et-Marne. Dans ce cadre, un certain nombre de projets de maison de santé universitaire sont en cours de développement, notamment à Fontainebleau, à Torcy, Chelles et Le Mée. La création du poste à Fontainebleau est un levier pour faire en sorte de développer la santé en lien avec la Seine-et-Marne et pour avoir une capacité de faire rayonner l'UPEC sur un secteur en lien avec la santé.

Le Président demande s'il y a des questions ou des commentaires. Il n'y en a pas. Il propose donc de passer au vote du Conseil d'administration sur les 3 demandes de création de poste.

M. CUESTA précise que ces postes seraient créés sous réserve que les crédits soient accordés.

Le Conseil d'administration a adopté à l'unanimité la campagne de recrutement d'enseignants contractuels sous contrat LRU.

3. VIE INSTITUTIONNELLE

1. Élection sur proposition du Président, de Madame Claire SOTINEL en tant que vice-présidente Relations Internationales

Le Président souligne l'importance de l'international dans la stratégie de l'UPEC. Il précise que l'Agence européenne des universités est globalement favorable à l'UPEC et qu'elle donne un grand nombre de recommandations, que l'université va s'efforcer de suivre. Pour pouvoir le faire, il faut une structuration des Relations Internationales. Auparavant, ce poste était occupé par Isabelle ALFANDARY, qui a quitté l'UPEC pour rejoindre Paris 3 au début du mois de septembre. On propose de la remplacer par Claire SOTINEL.

Mme SOTINEL se présente. Elle est arrivée à l'UPEC en janvier 2009, elle est historienne, spécialiste de la fin du monde romain (III^{e}-VI^{e} siècles). Après avoir enseigné pendant 7 années dans le secondaire comme professeur d'histoire-géographie, elle a été membre de l'École française de Rome pendant 4 ans puis maître de conférences à l'université de Bordeaux pendant 10 années (interrompues par une délégation de 2 ans au CNRS), puis professeur d'histoire romaine à Tours pendant 4 ans. Elle est à présent professeur d'histoire ancienne dans le département d'histoire de l'UFR LLSH et membre du Centre de recherches d'histoire européenne comparée.

Outre son séjour en Italie, elle a été *visiting fellow* à Churchill College, à Cambridge en 2000-2001, et à All Souls à Oxford en 2008. Elle publie ses recherches en français mais aussi en italien et en anglais. Elle participé pendant 4 ans au projet COST du Conseil scientifique de l'Europe, engageant 13 pays européens de 2004 à 2008, en tant que représentante du gouvernement français dans le *management committee*.

À son arrivée à Créteil, elle a été brièvement impliquée dans un parcours européen de Master en LLSH. Plus récemment, elle a engagé le département d'histoire dans une école intensive Erasmus en partenariat avec la Croatie et l'Italie.

Dans les universités où elle a enseigné, Mme SOTINEL a pris des responsabilités collectives à différents niveaux : responsable d'une bibliothèque de 45 000 volumes dans l'UMR Ausonius de Bordeaux, elle a ensuite été, à Tours, directrice du département d'histoire, vice-doyenne de l'UFR de sciences humaines, membre élue du Conseil d'administration et à ce titre membre de diverses commissions. À Créteil, elle assure la direction du département d'histoire depuis plus de 3 ans et elle est membre élue du Conseil de l'UFR LLSH.

Elle estime que les perspectives de développement de l'international à l'UPEC s'appuient sur une multitude de projets existants, sur un bilan dynamique réalisé ces derniers mois sous la direction d'Isabelle ALFANDARY et sur une équipe motivée et compétente et sur une ambition internationale très forte de la Présidence de l'UPEC.

Mme SOTINEL serait donc très heureuse de mettre ses compétences, son temps et son énergie à contribuer à construire cette politique.

Mme de SUREMAIN demande à Mme SOTINEL quels seraient les priorités et les projets qu'elle aimerait partager et faire porter pour l'UPEC.

Mme SOTINEL répond que les priorités des Relations internationales sont définies collectivement et qu'elle s'y inscrit. Elle estime qu'elles sont de :

- Structurer les échanges et les collaborations internationales de façon à faire émerger des collaborations fortes et visibles qui permettent d'identifier l'UPEC et de la situer internationalement, de lui donner les moyens internationaux de son ambition. Cette politique lui paraît tout à fait compatible avec la poursuite d'une pratique « foisonnante » à l'initiative des composantes.
- Transformer les « annuaires épais et innombrables de contrats de mobilité » dans le domaine de la mobilité étudiante, enseignante et de la recherche, en une cartographie plus dynamique qui permette de repérer ce qui marche, ce qui ne marche pas, ce qui est actif, ce qui l'est moins, et le nombre de personnes impliquées.
- Avoir des coopérations plus durables. Pour Mme SOTINEL, il faut que plusieurs composantes de l'université soient impliquées dans les échanges si l'on veut créer des coopérations qui durent. Elle fait remarquer que souvent, les Relations Internationales dépendent d'initiatives individuelles et de liens privilégiés d'acteurs de l'université avec des partenaires dans d'autres universités, et les coopérations ont une durée de vie limitée à l'engagement de telle ou telle personne. Mme SOTINEL estime qu'il faut surmonter cela pour avoir des coopérations plus durables.

M. CEGIELSKI demande à Mme SOTINEL comment elle voit le lien entre les Relations Internationales et les responsables de l'international de chacune des composantes de l'UPEC.

Mme SOTINEL répond que ce lien est très important et qu'un autre chantier est de donner une place plus importante au conseil des Relations Internationales, en lien avec les acteurs de l'international dans les composantes. Elle estime que les représentants de l'international des composantes et les services internationaux au sein de la Maison de l'international et des langues doivent permettre des coopérations très actives. Pour Mme SOTINEL, il ne peut y avoir de politique internationale sans l'aide et l'appui des composantes, et elle juge nécessaire de porter des projets inter composantes durables et structurants pour l'ensemble de l'UPEC.

Mme de SUREMAIN fait remarquer que les cours de langue française proposés aux étudiants étrangers ont « un certain tarif ». Elle demande si quelque chose est prévu pour rendre ces cours de langue plus accessibles voir les inclure à l'inscription à l'université.

Mme SOTINEL explique que c'est une question difficile puisqu'elle touche à des éléments budgétaires assez lourds. Le FLE est un enseignement qui n'est pas inclus directement dans l'inscription, et pour l'inclure il faut le payer. Or la situation est très variable selon le statut des étudiants entrants. Cela fait partie du travail de cartographie dynamique que Mme SOTINEL souhaite faire, mais elle précise que le vice-président aux Relations Internationales n'a pas un budget propre, il ne peut être que force de proposition au sein de l'équipe de direction de l'université. De plus, la question est difficile parce qu'elle implique de créer des cours de français spécifiques pour des étudiants qui suivent dès leur arrivée des cours en français. Il y a donc aussi un problème de personnel enseignant. Mme SOTINEL en conclut que pour l'instant, elle n'a pas de solution à la question soulevée par Mme de SUREMAIN.

M. TAVERNIER signale que comme pour toutes les élections auxquelles le Conseil d'administration s'est livré depuis sa mise en place, un bureau est nécessaire.

Le bureau est constitué de Rached ZEHOU et de Claude BARREIX.

Le Conseil d'administration a élu, par vote à bulletin secret, à l'unanimité des suffrages Madame Claire SOTINEL en tant que Vice-présidente aux relations internationales.

2. Présentation de Madame Nathalie SAYAC comme nouvelle assesseure du Conseil des études et de la vie universitaire

Le Président rappelle qu'il n'y a pas de vote mais simplement une présentation de la personne. Il présente les excuses de Nathalie SAYAC de ne pas pouvoir être présente physiquement puisqu'elle devait obligatoirement assister à une autre réunion, mais elle a demandé au Président de lire un texte :

« *Nathalie SAYAC a enseigné les mathématiques pendant 10 ans dans les collèges et lycées de Seine-Saint-Denis puis elle a intégré l'IUFM de Créteil en 1998, elle s'est occupée de la formation des maîtres dans cet IUFM. Parallèlement elle a entrepris un travail de thèse en didactique des mathématiques autour des pratiques des professeurs de mathématiques en lycée. Ses recherches se sont depuis portées sur les pratiques de formation des formateurs d'enseignants et également sur les questions d'évaluation institutionnelle et de genre en éducation.*

Son laboratoire de recherche est le LDAR (Laboratoire de Didactique André Revuz), qui est en lien avec Paris 7 mais associé étroitement à l'UPEC dans le cadre d'une convention très constructive.

Elle s'est investie dans de nombreux conseils et notamment celui du Conseil scientifique de l'UPEC, où elle siège depuis 2007. Opposée au cumul des mandats, elle a démissionné du Conseil scientifique pour devenir assesseure au CEVU. Elle a également siégé au Conseil de l'IUFM et au Conseil des études de la vie scientifique de l'IUFM, qu'elle a présidé. Dans le cadre de cette mission, elle a participé au montage du dossier d'affectation de l'ESPE de Créteil, ce qui lui a permis d'acquérir les compétences qui lui seront très utiles au CEVU.

Au-delà de sa discipline de rattachement, elle a étudié la linguistique dans le cadre d'un DEUG MASS (mathématiques appliquées aux sciences sociales) et elle s'intéresse très fortement aux liens entre les mathématiques et l'art contemporain. Sur le site du centre Georges Pompidou, on peut ainsi trouver une vidéo où elle commente l'exposition sur François MORELLET d'un point de vue mathématique.

Ses intérêts annexes lui ont permis de développer une vision pluridisciplinaire des formations, qu'elle mettra volontiers au service des missions qui lui seront confiées dans le cadre du CEVU.

Ayant dû dans sa vie professionnelle et citoyenne être en charge de tout petits allant en crèche, d'élèves allant à l'école, au collège et au lycée et d'étudiants en formation, elle pense que la question de la vie des étudiants est une question dont elle s'emparera avec plaisir et conscience d'un travail important à réaliser. »

Le Conseil d'administration a pris connaissance de la nomination de Madame Nathalie SAYAC comme nouvelle assesseure du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire.

3. Mise en conformité de la composition de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers

M. CUESTA explique que le Conseil d'administration doit réélire des membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers puisque la nouvelle loi sur l'enseignement supérieur et la recherche a modifié les décrets qui concernent les sections disciplinaires. L'ancien texte prévoyait un professeur d'université, un maître de conférences, un représentant des personnels qui avaient des fonctions d'enseignement mais qui n'étaient pas maîtres de conférences, et 6 usagers (3 titulaires et 3 suppléants). Les nouveaux textes prévoient qu'il faut 2 professeurs, 2 maîtres de conférences, 1 représentant des personnels titulaires, 5 usagers titulaires et 5 usagers suppléants.

Pour se mettre en conformité avec les nouveaux textes, il faut donc élire un professeur d'université en plus, un maître de conférences en plus et 4 représentants des usagers en plus (puisqu'il n'y en a que 6 aujourd'hui). Comme le Conseil d'administration comprend 10 membres étudiants (5 titulaires et 5 suppléants), de fait ils sont tous élus, mais il faudra déterminer par tirage au sort qui est suppléant et qui est titulaire.

Le professeur d'université supplémentaire sera élu par le collège des professeurs. Le maître de conférences supplémentaire sera élu par le collège des maîtres de conférences. Le président de la section disciplinaire – puisqu'il faut réélire un président suite au changement de texte – sera élu parmi les 2 professeurs d'université par les enseignants chercheurs nouvellement élus, qui seront 4 (les 2 professeurs et 2 maîtres de conférences). L'autre professeur d'université sera le suppléant du président de la section disciplinaire.

M. CUESTA demande qui est candidat pour le collège des professeurs d'université.

Patrick CEGIELSKI se porte candidat.

M. CUESTA demande qui se porte candidat pour le collège des maîtres de conférences.

Isabelle COLL se porte candidate.

M. CUESTA propose de passer au vote du président de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers. 4 personnes sont appelées à voter :

- 2 professeurs d'université : Alexandre MAITROT de la MOTTE et Patrick CEGIELSKI,
- 2 maîtres de conférences : Marie-Albane de SUREMAIN et Isabelle COLL.

Alexandre MAITROT de la MOTTE se porte candidat au mandat de président de la section disciplinaire.

Les 4 électeurs votent à bulletins secrets sur la candidature de M. MAITROT de la MOTTE.

Ont été élus, par et parmi les membres du Conseil d'administration relevant de chaque collège concerné, selon l'ordre précisé ci-après :

- **Un professeur des universités, par bulletin secret et au scrutin uninominal direct, au premier tour :**
  1- Patrick Cegielski, ayant recueilli l'unanimité des suffrages exprimés (6 voix)

- **Un maître de conférences, par bulletin secret et au scrutin uninominal direct, au premier tour :**
  1- Isabelle Coll, ayant recueilli l'unanimité des suffrages exprimés (6 voix)

- **10 usagers (5 titulaires et 5 suppléants) par leur désignation d'office.**

Après tirage au sort, ils siègeront dans l'ordre suivant :

1- Maxime Enault (titulaire)	**1- Laëtitia Caty (suppléant)**
2- Mélanie Robert (titulaire)	**2- Yoro Fall (suppléant)**
3- Vincent Dutzer (titulaire)	**3- Alexis Ardoin (suppléant)**
4- Nicolas Serero (titulaire)	**4- Camille Ballet-Baz (suppléant)**
5- Rached Zehou (titulaire)	**5- Camille Meza (suppléant)**

Les membres enseignants-chercheurs de la section disciplinaire ont élu, par bulletin secret et au scrutin uninominal direct, au premier tour : Monsieur Alexandre Maîtrot de la Motte comme président de la section disciplinaire.

IV – QUESTIONS DIVERSES

Procès-verbaux des Conseils d'administration du 21 juin 2013 et du 12 juillet 2013

M. ARDOIN signale des erreurs dans la liste des présents des deux procès-verbaux. Dans celui du 12 juillet, il est écrit à la fois : « M. Alexis ARDOIN (procuration à M. Maxime ÉNAULT) » et « M. Maxime ÉNAULT (procuration à M. Alexis ARDOIN) ». M. ARDOIN a fait corriger cette erreur.

M. GIRAL fait remarquer que sur le procès-verbal de la séance du 12 juillet 2013 :

- Mme Joëlle FAURE-DUNABEITIA n'apparaît pas dans la liste des personnes présentes physiquement alors qu'elle l'était au début du Conseil puis elle a donné son pouvoir.
- Page 7, les votes « pour » et les résultats finaux du vote sur l'ESPE n'apparaissent pas.
- Page 12, il est écrit « SANSUB » au lieu de « SNASUB ».
- Les résultats finaux des votes sur la circulaire d'organisation du temps de travail 2013-2014, sur la mise en place d'un comité de suivi de l'utilisation du nouvel outil de gestion du temps de travail, et sur la liste des fonctions éligibles à la NBI, n'apparaissent pas.

Mme RIOU prévoit de modifier les deux procès-verbaux. En attendant leur correction, elle invite les membres du Conseil d'administration à se référer aux relevés de décisions des deux séances.

Mme de SUREMAIN revient sur une intervention qui lui est attribuée à la page 14 dans le procès-verbal du 12 juillet : « *elle ne voit pas l'utilité d'expérimenter le nouvel outil puisque de toute façon on va le généraliser.* » Elle estime que c'est un raccourci et elle précise le sens des propos qu'elle a tenus : elle se posait la question du sens d'une expérimentation du nouvel outil de gestion du temps de travail puisque de toute façon on annonçait la généralisation de cet outil.

Mme COLL signale que sur le procès-verbal de la séance du 12 juillet, il est écrit : « *le nombre total de points que possède l'université est de 2 205 points. L'université doit répartir cette enveloppe globale sur des fonctions et non pas des agents. Un tableau récapitule toutes ces fonctions et aboutit à 2 280 points. Il y a donc 25 points qui ne sont pas distribués* ». Elle pense que le tableau récapitulatif indique 2 180 points distribués et non pas 2 280.

M. GIRAL propose que l'on revienne à l'ancienne présentation des votes pour que les décisions finales apparaissent bien.

Le Président est d'accord.

Il soumet au vote du Conseil d'administration à main levée les procès-verbaux des Conseils d'administration des 21 juin 2013 et 12 juillet 2013 sous réserve des corrections apportées.

Le Conseil d'administration a adopté à l'unanimité, sous réserve de leur modification, les procès-verbaux des Conseils d'administration des 21 juin et 12 juillet 2013.

Autres questions diverses

M. ARDOIN regrette que l'on ait mis à peu près 6 mois à élire les membres permanents du Conseil de service du SUMPPS, après un an et demi de mandature des élus étudiants. Il demande que ce Conseil de service se réunisse, puisque celui-ci est censé être la pierre angulaire de la gestion du réseau Résus et que la santé des étudiants est un axe privilégié de la Présidence.

Le Président s'engage à faire en sorte que l'on puisse réunir le Conseil de service du SUMPPS dans les meilleures conditions.

La séance est levée à 11 heures 40.